



# DELUZ ACTUS - Juin 2026



## ***Dans ce numéro :***

***L'édito du Maire***

***Hommage à Yves Tardieu, Maire de 1995 à 2008***

***Informations pratiques : Etat civil, informations administratives, informations communales***

***Le budget 2026***

***Cérémonie de l'armistice du 8 mai, présentation du comité des fêtes***

***Les actions du CCAS***

***Vie quotidienne, bien vivre ensemble, heures de tonte, bruit...***

***Les commerces et artisans du village***

***Manifestations communales à venir (mardis des rives, animations de la halte fluviale***

***La vie associative***

**Mairie de Deluz-18 Grande Rue – 25 960 DELUZ  
Tél : 03 81 55 52 29 Site internet : [www.deluz.fr](http://www.deluz.fr)**

## EDITO DU MAIRE

---

Chères Deluziennes, chers Deluziens

Je suis heureuse de vous présenter ce nouveau bulletin « DELUZ- ACTUS »

Nous souhaitons et œuvrons pour que ce magazine puisse être l'expression de nos forces vives, celles de l'action communal de de nos associations

« DELUZ ACTUS » vous sera présenté deux fois par an.

Deluz en Bref vous sera adressé à chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous poursuivrons le relais d'information sur notre site internet : « [ww.deluz.fr](http://ww.deluz.fr) » que je vous invite à consulter régulièrement.

Dans ce bulletin, vous retrouverez différents articles notamment sur le budget 2026. Il a été établi et voté dans un contexte économique difficile avec des dépenses énergétiques et une inflation en augmentation.

Ce budget 2026 témoigne du sérieux et de l'application que nous mettons pour conserver des finances saines afin de préparer l'avenir de Deluz.

A notre arrivée, l'équipe municipale a dû faire face à plusieurs factures importantes à régler et à prévoir :

- remplissage des cuves de fuel vides (école, salle polyvalente, bibliothèque..) = 7000 €
- facture de la crèche de Laissey = 15 000 euros reliquat de l'année 2025
- facture des travaux de la rue des Longeaux = 275 000 €
- achat d'une remorque- plateau pour le déplacement du tracteur-tondeuse dans le village (la remorque existante étant trop étroite pour son transport d'une tonte à une autre) = 4000 €

Cerise sur le gâteau, notre cheminée des papeteries, carte postale de Deluz, n'ayant pas eu d'entretien depuis des années, nous avons dû en urgence faire appel à l'architectes des Bâtiments de France pour diligenter un diagnostic concernant l'état de cette cheminée par drone = 1500 €.

En effet, plusieurs cerclages sont tombés à cause de la rouille et des briques menacent de tomber car des branches d'arbuste se faufilent entre les joints.

Il est donc prévu d'importants travaux de rénovation. Ce bâtiment n'est pas classé.

Différents projets communaux sont à l'étude :

- travaux sur le bâtiment communal, rue des Papeteries avec rénovation de deux appartements locatifs et d'une salle communale.

à l'étude, changement de mode de chauffage à l'école et à la salle polyvalente

- pour régler et prévoir l'ensemble des factures d'investissement, le conseil municipal a contracté un emprunt de 350 000 € remboursable sur 25 ans, un mandat c'est long et court en même temps car des projets peuvent prendre beaucoup de temps : les financements et subventions vont être de plus en plus difficiles et le recours aux emprunts est inéluctable.

Je pourrais détailler d'autres actions, mais ce serait bien long. Comme vous le constatez déjà avec ces gros dossiers, les élus ne chôment pas et sont investis dans les différentes commissions, ils seront amenés à travailler ensemble pour le développement de l'action culturelle et des festivités.

Depuis quelque temps, des incivilités et des dégradations sont constatées sur les biens communaux (matériel et bâtiments) ce qui entraînent des dépenses supplémentaires pour notre commune, de l'argent qui ne pourra pas être dépensé pour le bien des habitants.

Un grand merci :

- à toutes les forces vives des associations de notre village qui œuvrent pour le bien vivre ensemble, pour le développement de l'action culturelle et des festivités.
- au CCAS, pour son action et ses aides auprès des Deluziens
- aux enseignants et aux FRANCAS, acteurs de l'éducation de nos enfants (scolaire et périscolaire)

Je voudrais remercier les agents territoriaux pour leur aide, leur présence et leur compétence au service de la commune.

Un grand merci à tous les élus du conseil municipal désignés lors des élections de mars 2026, pour leur engagement leur investissement, leur présence, leur proximité.

Être élu, c'est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général.

Je vous donne rendez-vous cet été pour deux moments forts de notre commune :

- Le repas citoyen : dimanche 12 juillet 2026 à midi au parc si beau temps et en cas de mauvais temps repli à la salle polyvalente
- Le mardi des Rives : mardi 28 juillet 2026

Passez un bel été

Sincères considérations

La Maire

Liliane JOURNOT

## HOMMAGE A YVES TARDIEU- MAIRE DE 1995 A 2008

---



Maire dévoué de Deluz, Vice- Président de Grand Besançon Métropole, Yves TARDIEU n'était pas seulement un élu ; il était un bâtisseur de ponts entre l'histoire industrielle de notre vallée et l'ambition d'un tourisme durable.

Yves TARDIEU portait en lui l'héritage de Deluz. Il comprenait que l'âme de sa commune s'était forgée au rythme des machines des Papeteries. Face aux mutations économiques, il a su protéger ce patrimoine, refusant que l'histoire ouvrière ne tombe dans l'oubli. Pour lui, les Papeteries n'étaient pas que des murs, mais le symbole du travail et de l'ingéniosité de ses concitoyens

Visionnaire, Yves a compris très tôt que l'eau, autrefois moteur industriel, deviendrait le moteur de l'attractivité de demain sous son impulsion en tant que Vice-Président au Tourisme, Deluz s'est transformé.

Il a fait du port fluvial une escale incontournable pour les plaisanciers.

Il a su transformer le passage de L'Euro Véloroute 6 en une opportunité de rencontre et de développement.

Protecteur des paysages, il fut le garant de cet équilibre fragile. Sa gestion des zones Natura 2000 témoignait de sa conviction profonde : le développement touristique ne peut se faire qu'en harmonie avec la biodiversité.

Si un lieu devait résumer son combat pour la préservation, ce serait sans doute la Pelouse Sèche du Dafoy, ce joyau écologique, avec sa flore rare et son écosystème singulier, était l'un de ses jardins secrets qu'il aimait partager et protéger. Yves savait que la vraie richesse d'un élu n'est pas seulement dans la pierre, mais dans la transmission d'un environnement préservé pour les générations futures.

Grâce à lui ; Deluz est devenu cette pépite où le Doubs n'est plus une barrière, mais un lien.

Au sein du Grand Besançon, son expertise et sa sagesse étaient reconnues. Yves était un homme de dossiers, mais surtout un homme de terrain. Il ne voyait pas le tourisme comme une simple économie qui marquent le sol de leur empreinte. Yves Tardieu partie de ces derniers »

Aujourd'hui, alors que nous contemplons le calme du port de DELUZ ou que nous évoquons le souvenir des Papeteries, c'est son sourire et sa détermination que nous voyons. Il nous a laissé un territoire plus fier, plus souvent et résolument tourné vers l'avenir pas le tourisme comme une simple économie, mais comme un art de vivre, une manière de faire rayonner la beauté de nos paysages francs comtois tout en respectant l'identité de chaque village

Dominique VERNET – 1<sup>er</sup> Adjoint

### Etat Civil

Naissances Félicitations aux parents  
NOURRY Jade 13 juin 2025

### Mariage :

CHEMMAM Heddi et ENGEL Sandrine  
Le 16 août 2025

### Décès

Thérèse PILLOT, le 30 mars 2025  
Patricia RITTER (épouse CLERC) le 12 juin 2025  
Jeanne TAVERDET (veuve LABOUS) , le 27 juin 2025  
Christian MOUGNARD, le 6 juillet 2025  
Yves TARDIEU, le 25 novembre 2025  
Franco PAROLO le 28 décembre 2025  
Sabine CESCZIA le 23 décembre 2025  
DEMOUGEOT Fabienne (épouse MANET) le 6 mars 2026  
Léo COULON le 14 mai 2026  
Colette Pâte (épouse MEYER) le 2 juin 2026  
Nelly BERÇOT, le 12 juin 2026

### Heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

**Le secrétariat est ouvert au public le lundi de 16 à 18h, le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 9h à 12 et le vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h**

Sauf urgences et livraisons

**Congés d'août : le secrétariat de mairie sera fermé du :  
lundi 3 août au vendredi 21 août inclus**

Site internet : [www.deluz.fr](http://www.deluz.fr) tél : 03 81 55 52 29

L'équipe de la bibliothèque vous accueille au 7 rue de la poste avec de nouveaux horaires

- Le samedi de 10h à 12h30
- Le mardi soir de 18h00 à 19h30 à compter du 01/09/2026

Notre choix de livres est très varié. Il est enrichi régulièrement grâce au partenariat avec la médiathèque du Doubs.

- L'inscription est gratuite
- Le prêt de livre est gratuit
- Nous proposons une livraison à domicile pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.
- Sur votre demande, nous pouvons aussi réserver des livres auprès de la médiathèque, ainsi que des livres audio ou DVD.



## RECENSEMENT MILITAIRE : INSCRIPTION

Vous allez avoir 16 ans ? Vous devez vous faire recenser. Le recensement est une démarche civique essentielle et **OBLIGATOIRE**. Il correspond à la deuxième étape du « parcours de la citoyenneté », la première étant l'enseignement de défense au collège, et la troisième la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) proprement dite.

**Qui sont concernés ?** Tous les garçons et les filles.

**Quand ?** Dès l'âge de 16 ans.

**Où doit-on se faire recenser ?** Mairie du domicile qui délivrera une attestation de recensement.

**Comment se faire recenser ?** Se présenter à la Mairie muni :

- de sa carte nationale d'identité
- d'un justificatif de domicile
- et du livret de famille des parents.

**Pourquoi ?** Pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

**Alors n'attendez pas !**

**Cette démarche gratuite** est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au baccalauréat, au permis de conduire, aux concours de l'État...

## INSCRIPTION ECOLE

Elles sont possibles à tout moment de l'année pour les nouveaux habitants de la commune.

Pour inscrire votre ou vos enfants à l'école vous munir de votre livret de famille, d'une pièce justificative de domicile récente et du carnet de santé de l'enfant pour une première inscription à l'école maternelle et d'un certificat médical d'aptitude à la vie scolaire.

Dossier à remplir et à remettre à la mairie. Le dossier est également disponible sur le site internet de la commune de Deluz [www.deluz.fr](http://www.deluz.fr)

Numéro de téléphone de l'école : 03 81 55 53 93

## RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITE CIVILE

La mission de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics, afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

**Si vous désirez faire partie des bénévoles de votre commune, inscrivez-vous sur la plateforme : « [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr)**

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année sur la liste électorale

**Vous pouvez le faire via le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

Ou vous présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent

## **MAISON FRANCE SERVICES**

**37 Rue Nationale à Roche-Lez-Beaupré**

La maison France services vous accueille, vous conseille et vous accompagne sur rendez-vous pour vous aider dans vos et numériques et administratives ( impôts, titres d'identité , retraite....)

**Sur Rendez- vous au 03 92 13 21 25**

### **Heures d'ouverture**

<b>Lundi</b>	<b>Fermé</b>	<b>13h30 à 17h30</b>
<b>Mardi</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Fermé</b>
<b>Mercredi</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Fermé</b>
<b>Jeudi</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>13h30 à 17h30</b>
<b>Vendredi</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>13h30 à 17h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>9h à 12h uniquement pour les titres d'identité</b>	

## **LOCATION SALLES COMMUNALES**

La location des salles communales est réservée uniquement aux habitants de Deluz.

Trois salles communales sont mises à la location : salle des papeteries, salle polyvalente, salle du stade.

Avant toute réservation, il convient de se renseigner auprès du secrétariat de mairie pour connaître les disponibilités et les tarifs de locations

### **AGIR-ARRCO - 11 A rue Chopard Léonard- Besançon**

Pour toute information et création de dossier pour votre retraite complémentaire

Tél : 09 70 660 660

## **EMPLOI**

---

### **La commune de DELUZ recrute un agent d'entretien des bâtiments communaux**

Afin de remplacer un agent partant en retraite, la mairie recherche un employé chargé de l'entretien et du ménage des différents bâtiments communaux (salle polyvalente, salle de réunion, école, bibliothèque communale)

Temps de travail de 26h par semaine

sur 4 jours lundi, mardi, jeudi, vendredi avec ménage des locaux de l'école après 16h et nettoyage complet pendant les vacances d'été et de décembre

La mairie recherche une personne disponible à compter du 15 août afin que l'adjoint technique actuelle puisse travailler en doublon avec elle pour lui expliquer les différentes tâches à réaliser.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser votre lettre de candidature (lettre de motivation et CV) à l'adresse suivante : Madame la Maire-Mairie de Deluz-18 Grande Rue- 25960 DELUZ ou par mail : [mairie@deluz.fr](mailto:mairie@deluz.fr)

### **Prochaine campagne de recensement de la population 2027**

L'enquête de recensement de la population 2027 se déroulera du 21 janvier 2027 au 20 février 2027

La commune recherche deux personnes disponibles pour ces emplois d'agent recenseur ayant le sens de contact pour participer à cette opération de recensement.

Un coordonnateur communal sera choisi par arrêté communal pour superviser cette opération.

Disponibilité totale requise sur cette période. Il peut être nécessaire de se déplacer plusieurs fois chez les habitants de la commune à différentes heures de la journée.

Une formation obligatoire sera dispensée par l'INSEE qui organise et supervise ce recensement

# N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



**MAUX DE TÊTE**



**CRAMPES**



**NAUSÉES**

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

\*Canicule : info, conseils et 0800 06 66 66 (appel gratuit) du 15 au 19 juillet 2024.  
© Santé publique France 2024. Tous droits réservés.

# Deluz, Ecole-Valentin, Novillars, Tallenay

**Mémo tri**  
Tous les emballages se trient !



**VOTRE JOUR DE COLLECTE :**  
**Mardi**

**DÉCHETS RÉSIDUELS SEMAINE impaire**

**DÉCHETS RECYCLABLES SEMAINE paire**

→ Après un jour **férité** la collecte se décale ou l'endemain

JUILLET		AOUT							SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
1 M	27	1 M	36	1 J	36	1 D	45	1 M	49	1 M	32	1 J	36	1 D	45	1 M	49	1 M	32	1 J	36	1 D	45	1 M	49	1 M	32	1 J	36	1 D	45	1 M	49			
2 J		2 M		2 L		2 M		2 L		2 M		2 L		2 M		2 L		2 M		2 L		2 M		2 L		2 M		2 L		2 M		2 L				
3 V		3 L		3 V		3 J		3 M		3 V		3 J		3 M		3 V		3 J		3 M		3 V		3 J		3 M		3 V		3 J		3 M				
4 S		4 M		4 V		4 M		4 V		4 M		4 V		4 M		4 V		4 M		4 V		4 M		4 V		4 M		4 V		4 M		4 V				
5 D		5 M		5 S		5 L		5 S		5 L		5 S		5 L		5 S		5 L		5 S		5 L		5 S		5 L		5 S		5 L		5 S				
6 L		6 J		6 D		6 M		6 V		6 M		6 D		6 M		6 V		6 M		6 D		6 M		6 V		6 M		6 D		6 M		6 V				
7 M		7 V		7 L		7 M		7 V		7 M		7 L		7 M		7 V		7 M		7 L		7 M		7 V		7 M		7 L		7 M		7 V				
8 M		8 S		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M		8 M				
9 J		9 D		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M		9 M				
10 V		10 L		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M		10 M				
11 S		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M		11 M				
12 D		12 M		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S		12 S				
13 L		13 J		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D		13 D				
14 M		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V		14 V				
15 M		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S		15 S				
16 J		16 D		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M		16 M				
17 V		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L		17 L				
18 S		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M		18 M				
19 D		19 M		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S		19 S				
20 L		20 J		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D		20 D				
21 M		21 V		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S		21 S				
22 M		22 S		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M		22 M				
23 J		23 D		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M		23 M				
24 V		24 L		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V		24 V				
25 S		25 M		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V		25 V				
26 D		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M		26 M				
27 L		27 J		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D		27 D				
28 M		28 V		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M		28 M				
29 M		29 S		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M		29 M				
30 J		30 D		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M		30 M				
31 V		31 L		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S		31 S				

**TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS**

PLASTIQUE, PAPIERS ET CARTONS, MÉTAL

EN VRAC, pas dans un sac  
BIEN SÉPARÉS ET BIEN VIDÉS  
PAS D'OBJET : que des emballages

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

BOUTEILLES, POTS, BOCAUX,  
FLACONS EN VERRE

BIEN VIDER : inutile de laver  
PAS DE VAISSELLE ou VITRE

**LES BIODÉCHETS**

Épluchures de légumes et  
de fruits, pain, marc de café,  
coquilles d'œufs, papier  
absorbant

**TEXTILES, CHAUSSURES**

Vêtements, linge et  
maroquinerie usés ou en bon  
état, propres et secs  
Dans un sac fermé  
(30 L maximum)

Chaussures liées par paire

**POUR LE RESTE DES DÉCHETS**

BAC GRIS dans un sac fermé  
RETOUR MAGASIN (lampes, piles,  
petits-électroménagers)  
ÉCO-CENTRE (déchetteries accessibles par  
badge, renseignements www.sybert.fr)

**Direction Gestion des déchets**  
Accueil du public du lundi au vendredi,  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon

Une question, un doute ?  
03 81 41 55 35  
gestion-dechets@grandbesancon.fr

www.grandbesancon.fr

# URBANISME

Quelles déclarations faire pour mes travaux d'habitation ?



## PISCINE - JACUZZI

- Bassin jusqu'à 10M<sup>2</sup> : aucune formalité sauf pour \*secteur ABF (renseignez-vous auprès du service ADS)
- Bassin entre 10 et 100M<sup>2</sup> : **D.P.**
- Bassin de plus de 100M<sup>2</sup> : **P.C.**
- Avec couverture > 1,80 M de hauteur : **P.C.** peu importe la superficie

## TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR

- Travaux d'entretien ou de réparation : aucune formalité
- Remplacement/création de fenêtres ou volets : **D.P.**
- Isolation par l'extérieur : **D.P.**
- Installation d'une pompe à chaleur : **D.P.**
- Réfection de toiture : **D.P.**
- Ravalement de façade : aucune formalité sauf \*secteur ABF : **D.P.**

## ABRI DE JARDIN

- Jusqu'à 5M<sup>2</sup> : aucune formalité sauf \*secteur ABF : **D.P.**
- De 5M<sup>2</sup> à 20M<sup>2</sup> : **D.P.**
- Au-delà de 20M<sup>2</sup> : **P.C.**

## PANNEAUX SOLAIRES

Panneaux solaires en toiture : **D.P.**

## AMÉNAGEMENT DES COMBLES

- Au-delà de 5M<sup>2</sup> de SDP créé : **D.P.**
- Au-delà de 20M<sup>2</sup> : **D.P.** ou **P.C.** avec recours à un architecte suivant la situation (renseignez-vous auprès du service ADS)

## CARPORT

- Jusqu'à 20 m<sup>2</sup> : **D.P.**
- Plus de 20m<sup>2</sup> : **P.C.**

## CLÔTURE

Portail, clôture sur rue ou entre voisins (création, modification, suppression) : **D.P.**

## EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- Moins de 20M<sup>2</sup> : **D.P.**
- ENTRE 20 et 40 M<sup>2</sup> : **D.P.** ou **P.C.** avec recours à un architecte selon la situation (renseignez-vous auprès du service ADS)
- À PARTIR DE 40M<sup>2</sup> : **P.C.** avec recours à un architecte selon la situation

P.C. : Permis de construire

**D.P.** : Déclaration préalable

\*Secteur ABF : site patrimonial remarquable, site classé ou en instance de classement, abri de monuments historiques

SDP : Surface De Plancher

Dans tous les cas, les travaux doivent respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme)



# FINANCES ET VOTE DU BUDGET 2026

---

## **Présentation générale**

Le budget communal est l'acte fondamental de la vie municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises (dépenses et recettes communales).

Le budget est voté chaque année par le conseil municipal.

## **Les années électorales, le budget doit être voté avant le 30 avril**

Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Il est aussi un acte d'autorisation

Le budget est l'acte juridique par lequel le Maire – organe exécutif de la collectivité locale – est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Le Maire en sa qualité d'ordonnateur est l'exécutif de la commune, il donne l'ordre d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes, mais ne peut pas manipuler les fonds publics.

Le service de gestion comptable du Grand Besançon Métropole, dirigé par le comptable du trésor est chargé de contrôler et d'exécuter les dépenses et les recettes selon les indications de l'ordonnateur.

Le budget peut être ajusté tout au long de l'année par des décisions modificatives budgétaires présentées par le Maire et votées par le Conseil Municipal, le budget est exécutoire de plein droit, dès qu'il a été publié et transmis au Préfet. Par son vote, le Conseil Municipal autorise le Maire à exécuter le budget. Le vote du budget se fait par chapitre.

## **Principes du budget communal**

La présentation du budget doit respecter plusieurs grands principes du droit budgétaire classique :

- L'annualité : le budget est voté chaque année pour une année civile
- La sincérité : les dépenses et les recettes ne doivent être ni surévaluées, ni sous évaluées
- L'unité : la totalité des dépenses et des recettes doit apparaître dans un document unique
- L'universalité : le budget doit comprendre la totalité des dépenses et des recettes
- L'équilibre : les dépenses et les recettes doivent être présentées en équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement

## **Structure du budget communal**

### **Fonctionnement**

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

- Sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (entretien des bâtiments communaux, frais de personnel (paiement des salaires du personnel communal

#### **Les recettes de fonctionnement :**

- Impôts et taxes (dotations et subventions)
- Produits de gestion courante (loyers, concessions dans les cimetières...coupe de bois, affouage)

## Investissement

### Les dépenses d'investissement :

- Dépenses qui enrichissent le patrimoine communal
- les dépenses de construction qui enrichissent le patrimoine de la commune : achat de bâtiments, création de voirie, remplacement de matériels (pour les écoles, le secrétariat, la salle polyvalente...)

### Les recettes d'investissement

- La récupération de la TVA
- L'emprunt et les subventions du différents organismes extérieurs (collectivités locales : régions, département, Grand Besancon Métropole)

Le budget 2026 a été voté, à l'unanimité, lors du conseil municipal du 27 avril dernier ,  
Les tableaux ci-dessous reprennent les dépenses et recettes en section de fonctionnement et les dépenses en recettes en section d'investissement pour l'année 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire Budget 2025	BP 2026	Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire Budget 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	230 226.72 €	246 890.00 €	013	Atténuations de charges	321.71 €	
012	Charges de personnels et frais assimilés	133 821.82 €	147 700.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 658.41 €	24 600.00 €
014	Atténuation de produits	207.00 €	500.00 €	73	Impôts et taxes	165 449.17 €	305 230.00 €
65	Autres charges de gestion courante	43 506.66 €	76 217.66 €	74	Dotations et participations	63 717.33 €	65 853.00 €
66	Charges financières	3 342.01 €	2 510.00 €	75	Autres produits de gestion courante	18 550.63 €	20 300.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
68	Dotations aux amort. et provisions	18 961.17 €	1 000.00 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €		78	Reprises sur provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>430 065.38 €</b>	<b>474 817.66 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>306 697.25 €</b>	<b>415 983.00 €</b>
023	Virement à la sect. d'investissement	200 000.00 €	9 421.00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	19 000.00 €	19 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	19 000.00 €	19 000.00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0.00 €	0.00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	0.00 €		<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>19 000.00 €</b>	<b>19 000.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>219 000.00 €</b>	<b>28 421.00 €</b>	002	résultat excédentaire reporté	209 778.95 €	
002	résultat déficitaire reporté			<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>535 476.20 €</b>	<b>434 983.00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>649 065.38 €</b>	<b>503 238.66 €</b>				

Résultat prévisionnel fonctionnement 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire Budget 2025	BP 2026	Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire Budget 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €		10	Dotations, fonds divers et réserves	159 000.00 €	14 415.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	13	Subventions d'investissement reçues	216 800.00 €	195 002.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	32 350.00 €	33 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	150 000.00 €	400 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	0.00 €	20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	19 000.00 €	19 000.00 €	204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	470 000.00 €	733 500.00 €	21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>526 350.00 €</b>	<b>785 500.00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>525 800.00 €</b>	<b>609 417.00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 000.00 €	19 000.00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	0.00 €	0.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €	200 000.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>19 000.00 €</b>	<b>19 000.00 €</b>	040	Opérations d'ordre entre section	19 000.00 €	19 000.00 €
001	résultat déficitaire reporté	47 106.89 €	5 767.00 €	041	Opérations d'ordre patrimoniales	0.00 €	0.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>592 456.89 €</b>	<b>810 267.00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>119 000.00 €</b>	<b>219 000.00 €</b>
				001	résultat excédentaire reporté	0.00 €	0.00 €
				<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>644 800.00 €</b>	<b>828 417.00 €</b>

Résultat prévisionnel investissement 2025 18 150.00 €

## CEREMONIE DE COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI

---



C'est sous une belle matinée ensoleillée que les habitants de Deluz se sont rassemblés nombreux autour du monument aux morts, ce vendredi 8 mai, pour commémorer le 81ème anniversaire de la victoire de 1945. Une cérémonie empreinte d'émotion, de respect, mais aussi d'espoir, marquée par une forte participation et un beau passage de témoin entre les générations.

Cette année encore, le devoir de mémoire a pris tout son sens grâce à l'implication de la jeunesse. Les enfants ont été mis à l'honneur : aux côtés des représentants du Souvenir Français, plusieurs jeunes ont fièrement endossé le rôle de porte-drapeau. Ce sont les enfants de Deluz qui ont eu le privilège de déposer la gerbe au pied du monument, un geste symbolique fort salué par l'ensemble des personnes présentes.

La cérémonie a bénéficié d'un cadre solennel de grande qualité, rythmée par les notes de la fanfare L'Amicale de Laissey, qui a magistralement accompagné les temps forts de ce moment de recueillement.

Élus, militaires et anciens combattants unis dans le souvenir. La municipalité et le monde combattant étaient largement représentés pour

honorer la mémoire de ceux qui se sont battus pour notre liberté. Madame le Maire de Deluz et Madame la 2ème adjointe ont mené le protocole. Monsieur le 1er adjoint, également responsable de la section des anciens combattants de Deluz, a veillé au bon déroulement de cet hommage aux côtés de ses camarades anciens combattants .

Les couleurs ont été portées avec fierté par Monsieur le 3ème adjoint (qui officiait en tant que porte-drapeau de Deluz), accompagné d'un autre porte-drapeau de la commune.

Nous avons également eu l'honneur de compter parmi nous deux militaires d'active, dont la présence a rappelé le lien indéfectible qui unit la Nation à son armée.

Après la rigueur du protocole et les instants de recueillement, la matinée s'est prolongée dans une ambiance chaleureuse. Les Deluziens, les élus et les participants se sont retrouvés pour partager le traditionnel vin d'honneur. Un moment d'échange et de convivialité très apprécié, qui est venu clore de la plus belle des manières cette matinée de mémoire et d'unité villageoise.

Merci à tous pour votre présence et votre engagement pour faire vivre la mémoire de notre commune.

Dominique Vernet

### **Deviens porte drapeaux**

Avis aux jeunes collégiens de Deluz.

Tu as envie de t'impliquer. Tu souhaites faire vivre le devoir de mémoire et honorer ceux qui ont combattu pour notre liberté ?

Le souvenir français propose aux collégiens volontaires de devenir porte-drapeaux lors des cérémonies commémoratives officielles.

Porter fièrement les couleurs de la France lors des rassemblements ( 11 novembre et 8 mai...) une mission pleine de sens, de respect et de civisme.

Tous les collégiens de Deluz, fille et garçons, motivés et sérieux. Aucune expérience n'est requise, une formation te sera proposée pour apprendre les gestes et le protocole.

Tu es intéressé(e) ou tu souhaites en savoir plus ? Parles- en à tes parents et contacte Dominique VERNET, 1<sup>er</sup> adjoint au 06 78 57 08 19.



## LES ACTIONS DU CCAS

---

### CARTES JEUNES 2026-2027

Le CCAS apporte une aide financière aux jeunes de la commune par le biais d'une participation de 50 % sur le prix d'acquisition de la carte jeune. A partir du 1er septembre 2026

35 cartes jeunes seront disponibles à la mairie pour les jeunes de Deluz âgés de 0 à 29 ans inclus au prix de vente de 5 €.

Les premiers arrivés seront les premiers servis

Cette carte donne accès à de nombreuses réductions précisées dans le guide d'accompagnement

### ASSOCIATION AGIR

Une révision du code de la route destiné aux Séniors à partir de 65 ans

Tous les mardis de novembre 2026

4 séances de 9h30 à 11h45

Prix 15 €/ personnes ( les 4 séances)

Groupe de 10 à 20 personnes

Inscription par mail : [mairie@deluz.fr](mailto:mairie@deluz.fr) ou au 06 .86 .62 83 53 ( Madame la Maire)

### LA RONDE DE L'ESPOIR

La ronde de l'Espoir passera dans la commune de Deluz le vendredi 4 septembre 2026

Cette association a pour objectif de prévenir, collecter témoignage, interpellé afin de lutter toujours plus efficacement contre le cancer grâce à son partenariat

La commune recevra une caravane de 35 cyclistes et 15 accompagnants

Une collation sera offerte par la municipalité aux participants



**Mobilisons-nous ensemble !**

**« Un geste simple peut vous sauver la vie. »**

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune vous donnent rendez-vous le **samedi 17 octobre 2026 à la salle des fêtes** pour une journée dédiée au dépistage et à la prévention du cancer du sein.

### **Au programme de cette journée solidaire :**

- **Le Buste de l'Autopalpation** **PRÉSENT LE MATIN**  
Des professionnels vous transmettront les gestes simples et essentiels de l'auto-examen pour apprendre à écouter votre corps et surveiller votre santé.
- **Boutique solidaire** : Vente d'objets personnalisés au profit de la cause.
- **Espace convivialité** : Vente de gâteaux et de boissons pour partager un moment chaleureux et d'échange.

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Chaque année en France, le cancer du sein touche plus de 61 000 personnes et entraîne près de 12 800 décès. Si cette maladie concerne principalement les femmes, elle peut aussi toucher les hommes. Ces chiffres rappellent l'importance capitale d'un dépistage régulier et d'une bonne connaissance des signes précurseurs afin d'agir au plus tôt.

**Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager un moment de solidarité et de prévention !**

Ensemble, soutenons la lutte autour d'un café, d'un sourire et d'un geste pour la santé.

*Ensemble, luttons contre le cancer du sein*

## VIE QUOTIDIENNE- BIEN VIVRE ENSEMBLE

---

### BRULAGE DES DECHETS VERTS A L'AIR LIBRE

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, et de débroussaillage.

**Le brûlage en plein air de ces déchets est strictement interdit dans les agglomérations**, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cette interdiction concerne également les entreprises d'espaces verts et les paysagistes qui sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : soit par broyage sur place, soit par apport en déchetterie ou par valorisation directe (paillage, broyat, compostage).

### LUTTE CONTRE LE BRUIT

**L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005** dispose que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

**A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.**

**Les professionnels privés et publics ne sont pas concernés par l'application de ces horaires.**

### DEBROUSSAILLAGE

**Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé des terrains non bâtis sont obligatoires en vertu de l'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales qui impose aux propriétaires ( ou à leurs ayants droit), d'entretenir tout terrain situé en zone d'habitation.**



### PLANTATION HAIES SEPARATIVES

Le code civil (articles 668 à 673) détermine les distances de plantation d'arbres ou de haies à partir de la ligne séparative de deux propriétés contiguës. Ainsi, les arbres ou haies vives plantés à moins 0,50 m de la limite séparative ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur.

En revanche, les plantations installées à 2 mètres et plus de la limite séparative peuvent dépasser 2 mètres de haut.

Aux embranchements des voies communales, dans les courbes et à l'approche des traversées de voies ferrées, la hauteur des haies ne doit pas excéder 1 mètre.

### PERIODE DE TAILLE DES HAIES SEPARATIVES

Les associations pour l'environnement recommandent **de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre fin mars et fin juillet**, afin que les oiseaux puissent nidifier en paix. Laisser la nature s'épanouir au printemps, c'est encore le meilleur moyen de protéger la biodiversité. C'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et beaucoup d'espèces s'installent dans les haies et les arbustes.

Afin de ne pas déranger les couvées, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) recommande donc d'arrêter de couper les haies et d'élaguer dès le début du printemps et d'attendre l'envol des derniers oisillons soit au plus tôt fin juillet.

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, c'est à dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre

Par ailleurs, si vous décidez de tondre, épargnez quelques zones afin de laisser aux amphibiens, insectes ou encore petits mammifères (hérissons) un refuge de tranquillité)

### DEJECTIONS CANINES

Les parkings de la salle polyvalente, de la gare, de l'école, les terrains de pétanque, les abords du city-park et du parc, les trottoirs **NE SONT PAS DES TOILETTES CANINES.**

**VEUILLEZ VOUS MUNIR D'UN SAC A CROTTES ET RAMASSER LES DEJECTIONS DE VOS CHIENS.**

**Sacs disponibles derrière l'église.**

### BACS A POUHELLE

Il est rappelé que les bacs à ordures ménagères et les bacs à déchets recyclables doivent impérativement être rentrés après chaque passage du camion-benne afin de libérer l'espace public pour ne pas entraver la circulation des piétons notamment sur le trottoir.

### STATIONNEMENT

**Le stationnement de véhicules est strictement interdit sur les trottoirs de la commune.** Aussi, il est demandé aux riverains de ne pas s'y garer afin de laisser entièrement libre le passage pour garantir la sécurité des piétons.

### VOITURES TAMPON

Les véhicules ne doivent pas séjourner sur un parking public. Si tel est le cas, ils sont considérés comme voiture « tampons » et sont susceptibles d'être enlevés par la fourrière

### LIMITATION DE LA CIRCULATION à 30 Km /h /h

Il est rappelé que la totalité du village de Deluz est limité à 30km/h .

Merci d'être prudent car la sécurité doit être la priorité de tous.

## SERVICES – COMMERCE – ACTIVITE ECONOMIQUE

### DELCEY RENOVATION VOS TRAVAUX CLE EN MAIN

RENOVATION COMPLETE DE LOGEMENT DEMOLITION - ISOLATION - PLACO –  
PEINTURE – DECORATION - PARQUET - SOLS SOUPLES - POSE DE CUISINE -  
SALLE DE BAINS CLE EN MAIN

Du lundi au vendredi 9H – 17H 22 RUE DES PAPETERIES 25960 DELUZ

Tél : 03.81.25.77.37

[contact@delcey-renovation.fr](mailto:contact@delcey-renovation.fr)

[www.delcey-renovation.fr](http://www.delcey-renovation.fr)

### CHA'DÉCOIFFE-

3 RUE DES ECOLES - 25960 DELUZ ou à votre DOMICILE :

- DE 9H à 16H LE SAMEDI sur rendez-vous uniquement au 06.95.16.79.29 - ou via la  
page Facebook Cha'Décoiffe - ou sur InstaDecoiffcha

### LA PERGOLA café, restaurant, épicerie, plats à emporter

Toujours au service des habitants et des visiteurs, notre établissement la Pergola développe ses activités :

Bar, restaurant, traiteurs pour tous vos événements (mariage, repas de famille, réception...), vente à emporter, tabac et relais postal.

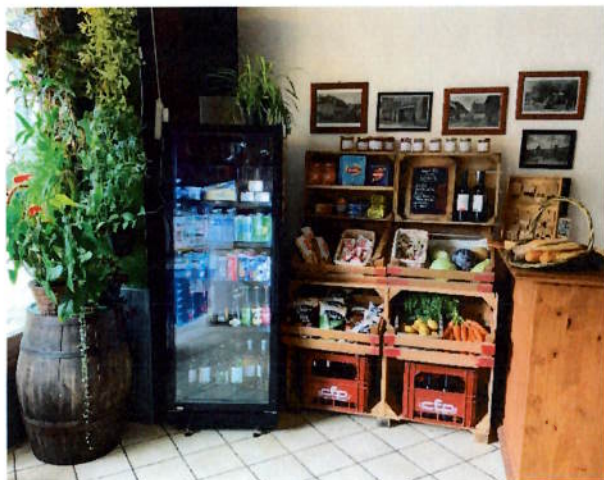
Un nouveau rayon épicerie proposant des produits locaux est désormais disponible.

N'hésitez pas à venir découvrir ces services et partager un moment convivial au cœur de notre village

Tel : 03-81-51-96-82 ou 06 60 18 77 92

Facebook : la pergola@lezincgourmand

Photo du coin épicerie



## **BOULANGERIE POULIGNEY (CAMION)**

Le nouveau boulanger de Pouligny continue les tournées dans les villages alentours.

Pain ,viennoiseries, petite épicerie

**Grande Rue à 8H20 –**

**rue de la Poste à 8H30 –**

**rue des Ecoles (grand bâtiment) à 8H45**

**et rue des Ecoles (bâtiments jumeaux) à 9H,**

**Téléphone pour tout renseignement : 03.81.55.51.04**

## **LA HALTE FLUVIALE**

Vente de boissons non alcoolisée et galces,

Vente de jus de pomme de l'ESAT d4atalans

Vente de paninis le midi

Location de rosalias

Location de vélos électriques.

**Ouvert d'avril à novembre**

**Des manifestations sont également proposées durant le mois de juillet et d'août**

## **MACONNERIE GENERALE MAXIME GAUFFRE MACONNERIE**

Construction, rénovation, aménagements extérieurs, petits terrassements.

62 RUE DU TATRE 25960 DELUZ

06.45.78.24.14

[gauffre.maconnerie@gmail.com](mailto:gauffre.maconnerie@gmail.com)

Facebook : Maxime Gauffre Maçonnerie

## **MANUFACTURE Sami DUBOSC et Jennifer TAILLARD DUBOSC**

Chefs d'entreprise [contact@manufacture-dubosc.com](mailto:contact@manufacture-dubosc.com)

MANUFACTURE DUBOSC ET FILS 50 RUE DU TÂTRE 25960 DELUZ

06.30.59.10.20

[www.manufactures-dubosc.com](http://www.manufactures-dubosc.com)

## **LES MANIFESTATIONS DE CET ETE**

### **La halte fluviale de Deluz**

#### **Programme des animations de cet été**

##### **Kaf'Truck : activités manuelles**

**Jeudi 2 juillet de 16 à 18h**

**Laissez libre cours à votre imagination avec des ateliers créatifs accessibles à tous dans une ambiance détendue et inspirante !**

**Gratui**

**Animation encadrée par la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon-**

**[Kaftruck@milobfc.fr](mailto:Kaftruck@milobfc.fr)**

##### **Kaf'Truck : karaoké**

**Jeudi 23 juillet de 16h à 18h**

**Ambiance garantie : venez chanter, vous amuser et profiter d'un moment convivial !**

**Gratuit**

**Animation encadrée par la mission locale du bassin d'emploi de Besançon :**

**[kaftuck@milobfc.fr](mailto:kaftuck@milobfc.fr)**

##### **Kaf'Truck : tournois des jeux d'été**

**Jeudi 13 août de 16h à 18h**

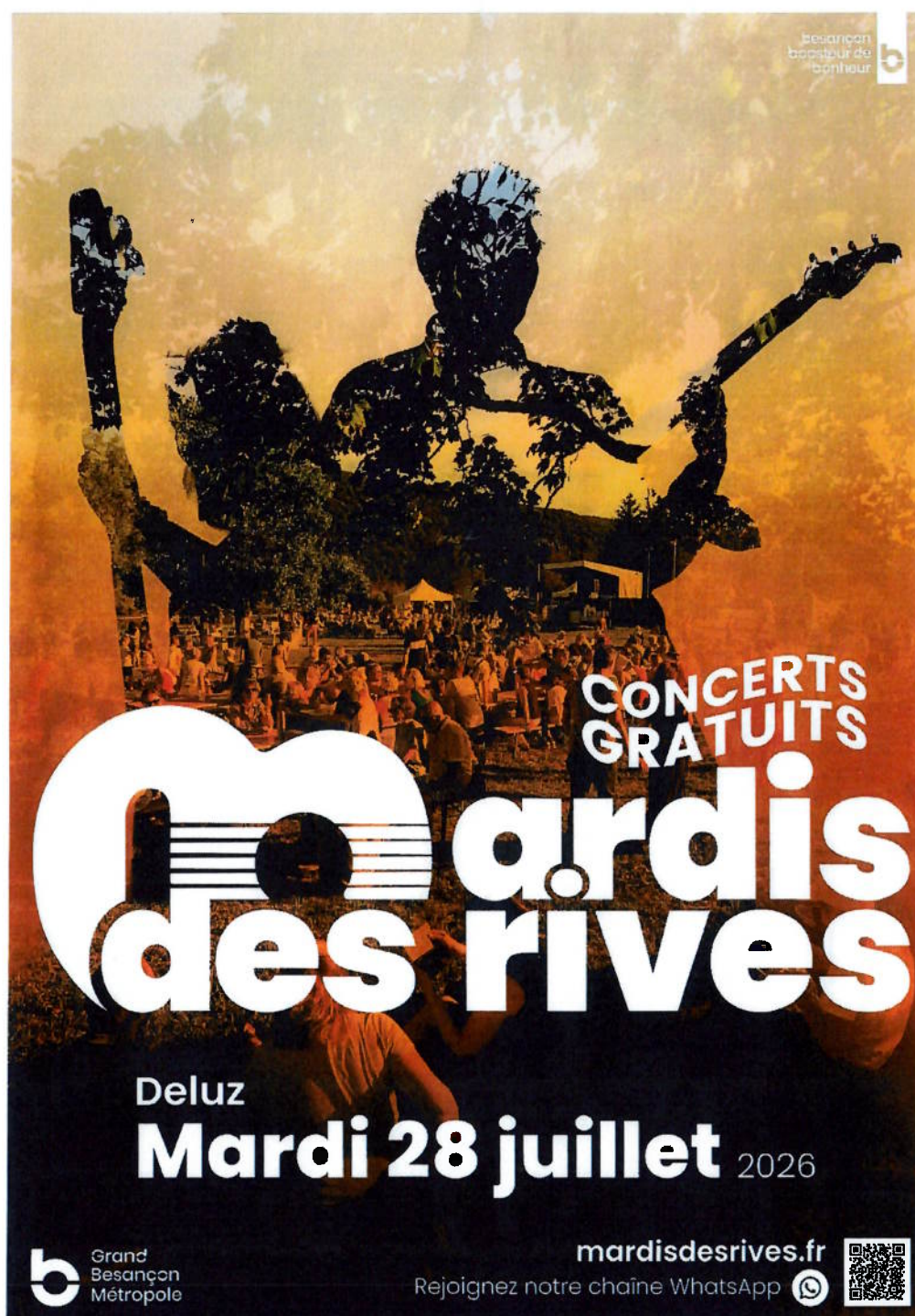
**Rejoignez-nous pour des tournois estivaux pleins de bonne humeur et de défis ludiques !**

**Gratuit**

**Animation encadrée par la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon –**

**[kaftruck@milobfc.fr](mailto:kaftruck@milobfc.fr)**

## LES MARDIS DES RIVES



Grand Besançon  
bois pour de  
bonheur

CONCERTS  
GRATUITS


# Mardis des rives

Deluz  
**Mardi 28 juillet** 2026

Grand  
Besançon  
Métropole

mardidesrives.fr

Rejoignez notre chaîne WhatsApp



**Concerts à Deluz à partir de 18 H**

**Petite restauration, boissons et glaces sur place**

**Renseignements sur mardidesrives.f**

# LA VIE ASSOCIATIVE

---

## L'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Deluz.

La connaissez -vous vraiment ?

Après des années d'existence, nous sommes sans aucun doute la plus ancienne des associations du village de Deluz, Depuis sa création, toujours tournée vers l'avenir, l'évolution de la chasse a été perpétuelle.

La chasse est un acte légitime, régi par des règles strictes et géré de manière organisée. L'organisation d'une ACCA est assez complexe, elle se structure autour de la Fédération Nationale des chasseurs et des Fédérations régionales et départementales.

Le domaine communal nous est loué et nous effectuons aussi un certain nombre de travaux, en accord avec les représentants de la commune, et sur les conseils de l'ONF. Ces travaux sont, par exemple, les tranchées séparatives des bois, l'entretien de certains chemins empruntés par les randonneurs et promeneurs.

Les modes de chasse ont changé, d'une chasse très individuelle elle tend à se rapprocher d'une chasse en équipe, avec des règles de sécurité importantes (obligation de formation à la sécurité. Depuis la Loi du 24 juillet 2019) où l'ensemble des chasseurs effectue régulièrement de nombreuses remises à niveau dans notre centre de formation à Gonsans. Ce mode de chasse est pratiqué le samedi, dimanche, jeudi et les jours fériés.

Nous avons aussi d'autres modes de chasse qui se pratiquent sur le territoire, par exemple, la chasse à l'affût, à l'approche pratiquée surtout le lundi, mardi et mercredi ; cette chasse reste en individuelle.

Le calendrier de chasse lui aussi a bien évolué, d'une ouverture traditionnelle de mi-septembre à une fermeture fin janvier, nous avons le droit maintenant de chasser du 01 juin jusqu'à fin février, suivant une réglementation départementale précise et suivant les populations de gibier.

Le chasseur d'aujourd'hui a aussi une obligation de régulation pour certaines espèces de gibier, pour venir en aide au monde agricole et sylvicole.

Nous venons aussi en appui pour les particuliers, qui subissent des dégâts sur leurs terrains, surtout dans la zone du Dafois. Même si cette zone est protégée, nous avons les autorisations pour y chasser. Ne pas hésiter à rentrer en contact avec nous pour que nous puissions vous aider.

Les prélèvements des animaux sont strictement encadrés. Mais certains d'entre vous, ont dû se rendre compte que le nombre de chevreuils et de chamois a diminué sur notre territoire et sur l'ensemble du département. Il y a plusieurs raisons : le réchauffement climatique et l'arrivée de grands prédateurs comme le lynx. Pour ce faire, nous adaptons notre gestion en conséquence.

Pour subvenir à cela, la société de chasse va organiser, dans l'arrière-saison un loto où nous serons heureux de vous accueillir et pendant le mois de juin 2027, au stade du moulin, un sanglier à la broche.

La société de chasse prévoit d'organiser un dimanche dédié à la chasse le 21/10/2026, nous tenons à vous en informer. Nous serions ravis de vous accueillir pour partager notre passion, dans un moment de convivialité. N'hésitez pas à nous contacter et à réserver au 06 44 77 90 88. Il y a un nombre limité de places disponibles.

## L'ASCLD ( association sportive et culturelle de Deluz)

Suite à notre AG du 29 mai 2026 l'ASCLD a le plaisir de vous communiquer la nouvelle composition de son bureau :

- Présidente : Lancelot Chantal
- Vice-Président : Chalon Jean-Claude
- Trésorière : Jeanpierre Martine
- Secrétaire : Mignard Véronique

En avant-première nous vous informons du calendrier des manifestations prévues pour la nouvelle saison 2026-2027

- **24 octobre 2026** : soirée années 80.
- **7 novembre 2026** : sortie à Kirrwiller.
- **7 février 2027** : Loto
- **6 mars 2027** : soirée années 80
- **Courant avril** : Théâtre adultes
- **Courant mai** : Théâtre enfants
- **Festival du théâtre** : projet à l'étude
- **1<sup>er</sup> mai 2027** : Vide grenier
- **19 juin 2027** : Fête de la musique
- **26 juin 2027** : Concours de pétanque

Si vous êtes intéressés, si vous souhaitez devenir membre de l'ASCLD et/ou si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes ouverts à toute proposition d'activité.

Au cours de l'été nous distribuerons un bulletin d'informations regroupant toutes les activités proposées par les sections de l'ASCLD. Vous y trouverez les coordonnées des responsables pour obtenir des renseignements.

En attendant nous vous souhaitons à toutes et tous de belles vacances

## LA SPA DE BESANCON

Créée en 1937, la SPA de Besançon accueille et prend en charge les chiens, chats trouvés ou maltraités. Installé à Deluz, le refuge œuvre chaque jour pour assurer le bien-être des animaux en attendant leur adoption.

Contrairement à une idée encore très répandue, la SPA de Besançon n'est pas rattachée à la SPA nationale de Paris. Le refuge est une association totalement indépendante, adhérente à la Confédération Nationale Défense de l'Animal, qui regroupe de nombreux refuges autonomes à travers la France. Son fonctionnement repose essentiellement sur les adhésions, les dons, les legs, le bénévolat et le soutien local.

Au refuge, tout est mis en œuvre pour offrir les meilleures conditions possibles aux pensionnaires. Les chiens profitent de parcs extérieurs et de promenades régulières avec les bénévoles, tandis que les chats évoluent dans plusieurs chatteries avec accès sécurisé à l'extérieur. Le refuge assure également une mission de fourrière pour plusieurs communes du secteur.

Aujourd'hui, l'association compte environ 1 200 adhérents et une centaine de bénévoles réguliers qui participent activement à la vie du refuge : promenades des chiens, sociabilisation des chats, collectes, entretien, transports, aide logistique ou encore organisation d'événements.

L'adhésion reste un soutien essentiel pour permettre à l'association de poursuivre ses actions au quotidien. Elle permet également aux adhérents de participer davantage à la vie du refuge et de soutenir concrètement la protection animale locale. Le bénévolat est lui aussi ouvert à toutes les personnes souhaitant donner un peu de leur temps et s'investir aux côtés des équipes du refuge.

Les familles d'accueil jouent également un rôle essentiel dans le fonctionnement du refuge. Elles permettent d'accueillir temporairement certains animaux, notamment les plus jeunes, les plus fragiles ou ceux qui supportent difficilement la vie en refuge, dans un environnement plus calme et adapté à leurs besoins. La SPA de Besançon recherche régulièrement de nouvelles familles d'accueil afin de pouvoir aider davantage d'animaux et leur offrir les meilleures conditions possibles en attendant leur adoption.

Plusieurs événements viendront rythmer cette fin d'année 2026 au refuge de Deluz. Les traditionnelles portes ouvertes auront lieu les 12 et 13 septembre, de 10h à 17h. Le public pourra y rencontrer les animaux du refuge, échanger avec les bénévoles et salariés, participer aux balades avec les chiens et profiter des différentes animations prévues tout au long du week-end.

La SPA de Besançon organisera également un événement spécial Halloween le 31 octobre, avant de clôturer l'année avec une mini marche de Noël organisée au refuge le 20 décembre.

Ces rendez-vous seront autant d'occasions de découvrir le refuge, de soutenir ses actions et de partager un moment convivial autour des animaux.

Pour rappel, le refuge de la SPA de Besançon est situé au 65 rue des Longeaux à Deluz.

Xavier GARCIA Président de la SPA de Besançon

## La Clé des Champs

L'association des parents d'élèves la Clé des Champs a pour mission de mettre en place des actions dont les bénéfices sont reversés à l'école du village afin de permettre aux enseignantes de mener des projets avec leurs élèves. Cette année, nous avons organisé différentes actions destinées à tous les deluziens telles que la fête d'Halloween, le vide chambre d'enfants, la buvette de la fête de Noël, la vente de sapins, la tombola ou encore la vente d'objets personnalisés. Nous espérons que ces actions ont ravi petits et grands et tenions à remercier tous les bénévoles pour leur aide si précieuse.

En ce beau mois de Juin, un événement, et pas des moindres, est encore à venir : la kermesse de l'école, qui vient marquer la fin de l'année scolaire pour tous les élèves qui fréquentent les salles de classe deluziennes, et qui sera organisée le vendredi 26 juin. Comme d'habitude, cette kermesse débutera par le spectacle des enfants et se poursuivra par des animations et une soirée dansante. Mais cette année, notre kermesse prendra une tournure différente avec la diffusion en direct du match de l'équipe de France en coupe du monde contre la Norvège. Bonne ambiance garantie !

Cet événement vous intéresse et vous avez envie de vous impliquer auprès des enfants de l'école ? Nous avons besoin de votre aide pour son organisation. L'installation, la buvette, tenir un stand, ... ce qui vous fait envie !

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au 06 62 67 88 98 ou par mail à l'adresse suivante : [cledeschampsdl@gmail.com](mailto:cledeschampsdl@gmail.com) N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles pour cette dernière action de l'année scolaire organisée par la Clé des champs.

Merci à tous pour votre implication !

# Association LOUP VERT



<https://associationloupvert.jimdofree.com/>  
<https://www.facebook.com/loupvertdz/>

Notre animal préféré rôde dans Deluz fier de ses quatre pattes.

Sa patte qui danse sur des musiques du monde entier. A l'heure de l'**apéro**, il offre son **concert de juin** aux pieds des papeteries. Le samedi 6 juin c'est sur des ballades irlandaises qu'il a fait se rencontrer les [habitant.es](http://habitant.es) d'ici et d'ailleurs. Et quand le coucher de soleil, rosé à point, se découpe sur le clocher, alors les notes sortent du violon avec la magie des instants partagés.



Sa patte gastronome toute rose tellement il est gourmand de fraises. Allez voir petits et grands le **jardin partagé**. Il est blotti près du parc, le long de l'école et vous accueille pour planter, semer ... et récolter. N'hésitez surtout pas à vous y arrêter : ce jardin est là pour vous, petit coin de beauté.

Sa patte créative, celle qui tout au long de l'année propose aux enfants du village des **ateliers**. Avec ou sans leurs parents, les enfants explorent différents arts lors des vacances ou des WE. Parfois, ils et elles s'adonnent aux échecs, jeux de société, escalade. Et lors de la semaine des vacances de printemps, les enfants se transforment en acteurs de talents. Bravissimo !

Et la quatrième patte qu'elle est-elle ? C'est sa patte spéciale, la patte festival, la patte théâtrale, la patte pleine d'histoires, la patte de rue, celle qu'il sort le 1er samedi de septembre sa patte **Le Loup dans la**

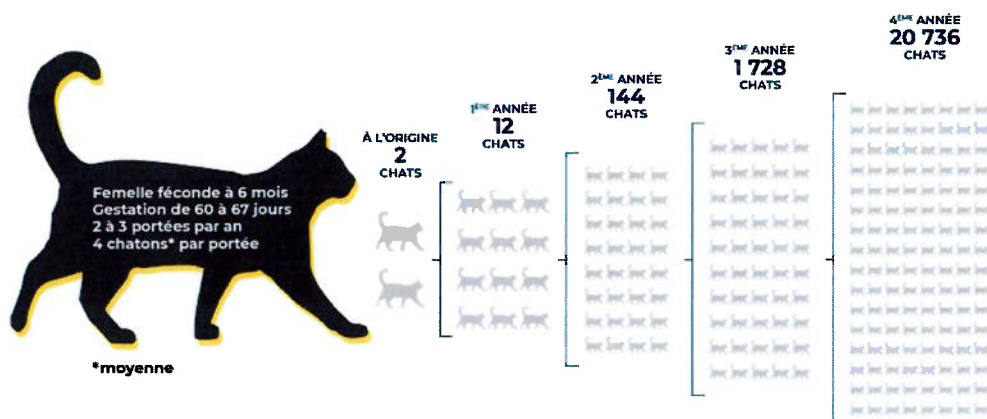
**Rue** : trois spectacles et un concert.

Cette année, le **5 septembre** à partir de 14h venez découvrir *La vraie histoire du Grand Chaperon Rouge* (Cie Shérazade), *Moby Disch* (Cie La dernière maison du village), *C'est un beau jour* (Cie Super super), pour finir en musique, concert gratuit, avec *The greasy lumber jacks* !

Alors notre Grand Gentil Loup vous attend, ses pattes grandes ouvertes pour mieux vous accueillir !

<b>Nos objectifs</b>	Améliorer l'état sanitaire des chats errants et lutter contre leur prolifération, Sensibiliser la population à la cause animale, Prévenir les abandons, Soutenir l'adoption d'animaux issus d'associations, Apporter un soutien aux animaux des propriétaires les plus démunis, Accompagner les particuliers qui ont perdu ou trouvé un animal,
<b>Nos chiffres</b>	Association de loi 1901 œuvrant pour le bien-être et la défense des animaux. Bureau composé de 2 personnes (Corinne présidente/secrétaire et Sylvie, trésorière), 17 familles d'accueil, Une vingtaine de bénévoles, Plus de 30 000€ de dépenses (principalement en frais vétérinaires), Depuis la création de l'association 430 chats sortis de la rue, plus d'une cinquantaine depuis ce début d'année ! Depuis février 2021, ce sont 213 chats qui ont été stérilisés avant de redevenir chats libres.
<b>Nos coordonnées</b>	07.85.58.47.12 / 06.79.24.52.14 ou <a href="mailto:associationlameremichel@gmail.com">associationlameremichel@gmail.com</a> Facebook: <a href="https://facebook.com/associationlameremichel">facebook.com/associationlameremichel</a> Site internet: <a href="http://association-la-mere-michel.webnode.fr">association-la-mere-michel.webnode.fr</a>
<b>Quand nous contacter?</b>	Vous avez besoin de renseignements, de conseils. Vous souhaitez devenir bénévoles, nourrisseurs, adhérer, devenir familles d'accueil. Vous avez perdu/trouvé un animal, ou repéré un ou des chats errants.

### L'urgence absolue : stériliser



Sur le territoire français, on dénombre déjà 11.000.000 chats et 8.000.000 chiens errants.

La France détient le triste record du nombre d'abandons en Europe : 100.000 animaux sont abandonnés chaque année dont 60.000 durant l'été.

Stériliser, c'est mettre un terme au cycle infernal des naissances et œuvrer concrètement pour le bien-être animal.

**Concrètement: comment agir?**

<p><i>Je trouve un animal, vivant ou décédé</i></p>	<p>Je fais vérifier auprès d'une association, de la mairie ou d'un vétérinaire si l'animal est identifié. C'est gratuit ! La mairie de Deluz possède un lecteur de puces électroniques, et a un accès au fichier I-CAD, l'association également.</p>
<p><i>La stérilisation pourquoi ?</i></p>	<p><b>A l'origine, les chats errants sont des chats domestiques perdus ou abandonnés qui n'ont pas été stérilisés ! La stérilisation est la solution la plus adaptée pour maîtriser la population féline :</b>  Prolonge l'espérance de vie (moins de maladies, de bagarres).  Evite l'euthanasie des portées non désirées.  Evite les inconvénients des chaleurs (miaulements, marquage, agressivité, fugues).  Enraye les fugues et la perte de son animal (un mâle non castré sent une femelle en chaleur à 1 kilomètre à la ronde).</p>
<p><i>L'identification pourquoi ?</i></p>	<p>L'identification est <b>obligatoire depuis décembre 2012</b>. Les propriétaires de chats, de chiens et de furets non identifiés sont passibles de 750 euros d'amende. Elle est <b>incontournable avant toute cession</b> d'un animal. L'identification permet aussi de lutter contre le trafic animalier et le vol. Elle vous permet de prouver l'identité de votre compagnon en cas de perte ou de vol. Elle permet parfois de le retrouver longtemps après sa disparition. Deux méthodes existent : le tatouage et la puce électronique. Demandez conseil à une association ou à un vétérinaire.</p>
<p><i>Je nourris des animaux errants</i></p>	<p>Le nourrissage des chats errants est interdit sur la voie publique. Cependant, si vous choisissez de le faire, <b>vérifiez d'abord qu'ils ne sont pas à quelqu'un</b>. Si ce sont bien des chats errants, il faut les faire stériliser. Entrez en contact avec une association ou avec votre Mairie.</p>
<p><i>Je regrette d'avoir adopté un animal</i></p>	<p><b>Contactez une association</b>, mais surtout, ne l'abandonnez pas !  Aucun jugement ne sera porté car le bien-être de l'animal passe avant tout. En dehors de ce contexte, l'abandon est puni de 30000 euros d'amende et de 2 ans de prison.</p>
<p><i>Je souhaite donner un animal</i></p>	<p>Les documents suivants sont <b>obligatoirement remis à l'adoptant</b> pour toute cession à titre gratuit ou onéreux :  . Certificat vétérinaire de bonne santé.  . Certificat de cession et de changement de détenteur (le chat doit être identifié avant sa cession).  . Certificat d'engagement et de connaissance.  Le fait de céder un animal sans fournir ces documents et sans qu'il soit identifié est punissable d'une amende de 750€ (code rural et de la pêche maritime Article L212)</p>



## Association des Chevaux de Colombey

L'association a été créée en 2002 par un petit groupe d'amoureux des chevaux. Depuis 2023, notre action est reconnue d'intérêt général. L'association a pour objectif de sauver, héberger, soigner et placer des chevaux, saisis de justice, ou abandonnés. Il est fréquent que leur histoire personnelle les ait trop affectés et qu'il ne soit pas envisageable de les mettre en adoption. Dans ce scénario ils demeurent au refuge jusqu'à leur dernier souffle, pris en charge par les bénévoles qui les traitent comme s'ils étaient leurs propres animaux.



Figure 1 : Samy, Spirou et Boris été 2023



Figure 2 : Susy et Nougatcho été 2024

Actuellement, l'association compte sept équidés. Samy, Susy, Nougatcho et Boris sont arrivés à l'association à la suite d'une décision de justice. Spirou est arrivé à ses 1 an, la peau sur les os, le propriétaire ayant préféré laisser le poulain à l'association pour éviter des poursuites. Olska (cheval), Pablo (âne) et O'Neil (chien) nous ont été confiés à la suite du décès de leur propriétaire : Mme Zerlotin Dolorès, deluzienne bien connue de la commune et, également, cofondatrice de l'association.



Figure 3 : Olska et Pablo été 2025



Figure 4 : Sissy et Merlin juin 2023

Le refuge accueille aussi des chèvres. Sissy et Merlin (mère et fils) nous ont été confiés par la SPA de Pontarlier. Le dernier arrivé est Balthazar, ayant passé sa vie à faire des tours circadiens, une paisible retraite lui est enfin offerte, en compagnie de congénères.

La SPA de Besançon, située à Deluz, est le seul organisme à nous allouer une subvention mensuelle.



Figure 5 : Balthazar et Clyde mars 2026

La SPA également relâche, à proximité d'un hangar dédié à l'association, après stérilisation, des chats inadoptables qui peuvent ainsi vivre en toute liberté.

A l'instar de toute organisation à but non-lucratif, nos budgets sont entièrement basés sur les dons et adhésions de nos adhérents, adhérentes, donateurs et donatrices. Nos participations aux événements communaux tel que le Vide Grenier du 1<sup>er</sup> mai à Deluz, les Saveurs d'Automne à Pouilly-Français ou encore des marchés de Noël, nous permettent de nous faire connaître et d'engranger des fonds supplémentaires.

Pour nous soutenir vous pouvez faire un don ou adhérer à l'association via le lien :

[www.helloasso.com/associations/association-des-chevaux-de-colombey](http://www.helloasso.com/associations/association-des-chevaux-de-colombey)

Ou en scannant le QR code :

